



MONITEUR

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



15108333

Déposé / Reçu le

15 JUL 2015

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0465.936.134**

Dénomination

(en entier) : **EUROCONSUMERS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association internationale sans but lucratif**

Siège : **Rue de Hollande 13 - 1060 Bruxelles (Saint-Gilles)**

Objet de l'acte : **DEMISSION - NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'organe général de direction du 19 juin 2015

L'organe général de direction prend acte de la démission de Monsieur Yves GENIN, domicilié Rue des Carillonneurs 5/004 à 1348 Louvain-la-Neuve, né le 15 septembre 1938 à Etalle, de son mandat de membre de l'organe d'administration, cette démission prenant effet ce jour.

Il décide à l'unanimité d'élire comme membre de l'organe d'administration pour un terme de 2 ans, jusqu'à la réunion de l'organe général de direction qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2016, Monsieur Armand DE WASCH, domicilié Steenweg 317 à 9810 Nazareth, né le 16 juillet 1944 à Gent, avec la fonction de Secrétaire, qui accepte.

Désormais l'organe d'administration se compose comme suit :

- MARTINELLO Paolo, Président
- DE WASCH Armand, Secrétaire
- RODEIA TORRES COLAÇO Vasco, Trésorier
- FEITO HERNANDEZ Miguel Angel

Le mandat conféré aux membres de l'organe d'administration porte sur tous les actes relatifs à la gestion et à la représentation de l'association sauf ceux qui sont réservés, par la loi ou les statuts, à l'assemblée générale. Les membres de l'organe d'administration agissent, sauf délégation de pouvoirs, conjointement.

Déposé en même temps le procès-verbal de la réunion de l'organe général de direction du 19 juin 2015

Pour extrait conforme

Paolo MARTINELLO
Président de l'organe d'administration

Armand DE WASCH
Secrétaire de l'organe d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/07/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature